



2018-2023

ASSOCIATION « karukera enfance »
Projet associatif



2018-2023

« L'homme qui agit et entreprend en passant de l'individu à un sujet créateur de l'histoire »

C.LEBRUN : Le sujet créateur du futur, Futuribles, n° 235, octobre 1999

Historique

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

L'association « Karukéra Enfance » est en filiation directe avec les 20 années d'histoire de l'association « Acajou Alternatives ». Cette dernière a été créée en avril 1996 par la volonté de 3 jeunes des quartiers de Baillif revenus de leur étude et subissant de plein fouet les affres du chômage. Décidés à ne pas subir le chômage comme une fatalité, ils décidèrent de créer leur propre emploi. Mais quel emploi ? Après plusieurs semaines de réflexion le déclic survient.

Plusieurs membres de nos familles respectives nous ont fait part de leurs difficultés à faire accéder leurs proches à de activités de loisirs adaptés qui leur permettraient de souffler et qui maintiendraient des liens de socialisation pour les personnes en situation de handicap. Nous acceptons le pari de créer le plus grand centre de loisirs adapté et permanent de la Guadeloupe. Nous sollicitons alors des membres de la famille pour qui la solidarité n'est pas un vain mot et qui acceptent de participer au Conseil d'Administration. Il y a eu également une solidarité familiale autour de cette idée puisque les locaux construits avec le concours des membres fondateurs a été mis à disposition gratuitement par la famille CURIER y compris pour l'eau et l'électricité.

Loisirs pour loisirs adapté et Acajou (arbre). De cette démarche naît l'association Acajou Loisirs. Symbole de vie, de patrimoine et de tradition.

Nous obtenons alors de La D.D.T.E.F.P. en janvier ?agrément d'Association intermédiaire.

L'idée d'organiser un colloque sur le problème du handicap en Guadeloupe germe. Il s'agissait d'un moyen de se faire connaître et de gagner en légitimité. Le projet est accepté par le Conseil Administration. Un voyage est organisé à l'Association des Paralysés de France de Nancy pour qu'elle nous fasse part de son expérience et qu'elle participe au colloque. Le colloque organisé en décembre 1997 allait être la première rampe de lancement de l'association.

Par la suite, l'histoire de la construction d'Acajou va être la conjonction d'opportunités et de rencontres.

QUELQUES REPERES HISTORIQUES

Avril 1997 - Création et ouverture du lieu de vie et d'accueil conventionné PJJ « Fromager » au Morne Mabouya à Baillif.

Octobre 1997 - Avis favorable du C.R.O.S.M pour ouverture d'une MECS de deux modules de 12 places

1998 - Agrément qualité et simple délivré par la D.D.A.S.S

29 juin 1998 - L'association change de dénomination et devient Acajou Alternatives

Avril 1999 - Ouverture du foyer Challenge de Bouillante

« KARUKERA Enfance »

« EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

2000 - Conventionnement DDASS pour la création d'un service de Suivi Social Individualisé pour les demandeurs d'emploi en grande difficultés d'Insertion Sociale et Professionnelle.

2001 - Conventionnement par le Conseil Général pour le service d'Aide et d'accompagnement à domicile de jour et de nuit.

Août 2002 - Ouverture du Module Challenge au Lamentin

2008 - ouverture du SAMSAH

2012- Fusion absorption « Acajou Alternatives » avec « Acajou Nouvelles Alternatives » (CHRS de jour et CHRS de nuit). Fermeture du Lieu de vie et d'accueil « La Passerelle »

2013 -Evolution du mode de prise en charge des usagers du pôle enfance en Ensemble Educatif Diversifié Challenge suivant la logique de dispositifs

2014 - Ouverture du Pole de diversification de Morne à l'eau, rattaché à la MECS de Bouillante et du Lamentin

Octobre 2016 Création de l'association « Chrysalide Karayib » et du lieu de vie et d'accueil « Partir pour mieux revenir »

23 avril 2017 Arrêté portant autorisation et habilitation du lieu de vie et d'accueil « Partir pour mieux revenir » et autorisant le transfert de l'activité SEAR gérée par l'association Acajou Alternatives à l'association « Acajou Chrysalide », qui change de nom en février 2018 pour devenir « Chrysalide KARAYIB »

Avril 2017 Création association « Acajou Enfance »

Mars 2018 Arrêté portant transfert des activités du pôle enfance vers la nouvelle entité associative indépendante : « Acajou Enfance »

Avril 2018 Elle réaffirme son indépendance et change sa dénomination pour devenir l'association : « Karukera Enfance ».

Mai 2018 : Signature du traité d'apport partiel d'actifs entre les présidents « d'Acajou Alternatives » et « Karukera Enfance »

Juin 2018 : Transfert effectif de tous les salariés dédiés à l'activité Enfance chez « ACAJOU Alternatives » vers « Karukéra Enfance »

1.2. Présentation de l'association

1.2.1 Les buts de l'association

Cette Association a pour but conformément à ses statuts:

- De créer et gérer tous types d'établissements et services en faveur des publics jeunes ou adolescents ayant besoin d'un accompagnement spécifique,
- D'organiser toutes activités extérieures de loisirs ou autres destinées à ses usagers conformément à son projet de service,
- De participer à la lutte contre toutes les formes d'exclusion,

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

- D'assurer un accompagnement social lié au logement et à l'emploi, notamment en faveur des publics jeunes en difficulté,
- D'assurer la prise en charge avec ou sans hébergement des publics jeunes en voie de marginalisation ou en danger,
- D'organiser toutes activités extérieures de loisirs ou autres destinées à ses usagers conformément à son projet de service
- Et de toutes autres activités assimilées ou connexes et de tous services ou établissements dont les pouvoirs publics pourraient être amenés à lui confier la charge.

1.2.2 les missions de l'association

« KARUKERA ENFANCE » est une association de « loi 1901 » Elle rassemble des personnes physiques, volontaires, bénévoles, militantes autour d'une cause, la protection de l'Enfant.

Elle a pour mission de participer par tous moyens à la protection de l'enfance et de la jeunesse en difficultés, d'accompagner des personnes jeunes et adultes ainsi que des familles en difficultés. Les jeunes, futurs adultes sont sa cible prioritaire. Ces enfants, ces jeunes doivent trouver toute leur place dans cette cité. Les adultes qui les accueillent s'inscrivent dans une logique de transmission, de soin et d'éducation, une volonté affichée d'inclusion, une conviction et une confiance en leurs capacités. « Karukéra Enfance » souhaite, être un témoin de la situation des enfants et jeunes adultes en difficultés, un acteur dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en leur faveur. Elle participe pleinement de l'Économie Sociale et Solidaire, et à ce titre elle est soucieuse de la qualité de son dialogue social, responsable de sa bonne gestion des ressources humaines et des fonds qui lui sont confiés. « Karukéra Enfance » participe aux réflexions et aux échanges, à l'échelle départementale et régionale concernant la définition des solutions d'accueil, d'intégration, d'accompagnement.

Le sociologue Michel Autès considère, à juste titre, que nous sommes des « *Militants de la cause de l'autre, la plus noble des militances puisqu'il ne s'agit pas de parler à sa place mais de lui permettre de devenir un être de parole, sujet, citoyen, acteur* ».

1.2.3 « Karukéra Enfance » un corpus de valeurs

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

Au fil des années la pratique de la vie associative a produit les caractéristiques de l'action des membres de l'association. Ces signes qui permettent de nous distinguer parmi d'autres et auxquels nous tenons. Selon Alain CHANTREAU : « Les valeurs sont les projets et les idéaux visés pour accomplir au mieux l'unité du lien social, résistant à l'éphémère, à la destruction, au chaos ». Ces valeurs s'expriment tant sur le plan associatif que professionnel.

En signant leur contrat de travail tous les salariés s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- **L'humanisme** est notre valeur première : elle « place l'homme, sa dignité, son autonomie, son épanouissement au-dessus de tout »
- **Le respect de la personne** dans ses dimensions historiques, familiales, culturelles, religieuses, communautaires et collectives constitue une priorité absolue. Les actions développées ainsi que les méthodes utilisées doivent préserver ces aspects qui fondent l'identité de chacun. Ce respect implique tolérance et absence de jugement de valeur de la part de tous : administrateurs, salariés, résidents... Il requiert une démarche permanente de compréhension des itinéraires personnels et collectifs aboutissant à une situation de fragilité ou de vulnérabilité
- **La laïcité** : il s'agit de « l'affirmation que les hommes sont responsables du monde dans lequel ils vivent, où chacun doit assumer sa part de cette responsabilité. C'est aussi l'expression de la séparation des responsabilités de la famille, de l'état, et de la société civile »
- **La solidarité** : c'est « l'affirmation que les hommes sont égaux en droit et que la société doit tout faire pour qu'ils le soient en fait : la collectivité a une responsabilité envers ceux qui sont victimes d'inégalités de droit ou de fait »
- **La promotion de l'être humain**, notamment à travers l'accès à la connaissance et le travail car chaque individu possède en lui des potentialités lui permettant d'être acteur de son propre changement. Notre rôle consiste à favoriser leur émergence et leur développement par une écoute bienveillante, une attention et des actions appropriées.

- Association des accompagnées et des professionnels à la réflexion concernant les missions, les actions et leur mise en œuvre
- Développement partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou privés
- Formalisation de l'engagement éclairé avec les personnes accompagnées
- Evaluation et correction régulière des projets
- Formation et professionnalisation de l'ensemble du personnel

1.2.4 Des principes pour l'action

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

Nos principes fédérateurs :

- L'ouverture aux autres, la prise en compte des évolutions et une organisation militante
- « Un Projet Associatif gérant de manière militante et professionnelle des missions d'intérêt général »
- Une véritable dynamique associative au travers des axes stratégiques
 - ✓ Construire une nouvelle dynamique associative
 - ✓ Développer nos prestations au service des usagers
 - ✓ Des ressources humaines pour une Association en action avec la qualité comme étendard
 - ✓ S'adapter aux contraintes budgétaires
- Une conception de la personne reconnue dans son identité, dans ses relations familiales et sociales de proximité, son unicité, sa singularité,
- La primauté de la parole : la réflexion et l'expression plutôt que la réaction ; l'écoute de l'autre dans ce qu'il essaie de dire pour l'aider à exprimer ce qu'il ressent.

Nos principes de fonctionnement :

- ✓ Développer, maintenir et adapter les connaissances et compétences des professionnels afin de répondre au mieux aux besoins du public accueilli et à accueillir
- ✓ Agir sur les conditions de travail afin de garantir un accompagnement et une prise en charge « bientraitance » basée sur le respect et la considération
- ✓ Harmoniser les pratiques et les compétences
- ✓ Favoriser le partage des connaissances et compétences
- ✓ Promouvoir une éthique professionnelle déclinant les valeurs associatives
 - ✓ Répondre à la détresse et aux besoins de ceux qui, du fait de leurs difficultés, ont du mal à trouver leur place dans la société.
- L'Association veille :
 - ✓ Au respect des droits des personnes accompagnées ;
 - ✓ À la mise en œuvre d'un projet de vie en s'engageant dans la durée et recherchant les solutions les plus adaptées ;
 - ✓ À ce que les usagers soient associés aux décisions qui les concernent : un projet personnalisé doit être élaboré pour chacun ;

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

- ✓ À ce que chacun soit accueilli et accompagné quelle que soit son origine sociale, sa religion ou sa culture ;
- ✓ À privilégier des prises en charge, y compris médicales, de proximité, tout en respectant les particularités de chaque personne. Des partenariats avec les réseaux de santé permettent de garantir un parcours de soins spécifiques.
- ✓ à la sécurisation des usagers et de leurs familles en proposant des parcours de vie s'inscrivant dans la durée et s'appuyant sur la diversité de ses structures, et sur les compétences des professionnels.

Les pratiques des professionnels s'appuient sur les valeurs associatives, et les bonnes pratiques professionnelles, déclinées dans les projets d'établissement et les règles de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la HAS (Haute Autorité de Santé)

L'association est attentive aux familles dans l'expression de leurs besoins.

L'Association a vocation à étendre son action sur tout le territoire de la Guadeloupe et les collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

1.4. La gouvernance

1.4.1. Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de sept (7) membres élus au scrutin secret pour deux années par l'Assemblée Générale et choisis dans la catégorie des Membres disposant de voix délibératives

Le pouvoir exécutif est exercé par un bureau de cinq membres élus parmi les membres les membres du Conseil d'administration.

Sa composition actuelle est la suivante :

Président : Monsieur Jean-Jacques HOUBLON

Vice-Président : Madame Annie PIES-ELISE

Secrétaire : Monsieur Hector BABEL

Trésorier : Monsieur Fred AVERNE

Trésorier adjoint : Monsieur Jean-Eudes JEAN-LOUIS

Les Membres du Conseil d'Administration et du bureau exercent leur fonction gratuitement.

1.5. Les ressources humaines

L'excellence du service apporté aux jeunes en difficultés, accueillies par l'Association, suppose un personnel compétent et engagé. Le travail qui leur est demandé est en lui-même motivant, par l'occasion qu'il apporte de contribuer à la prise charge inclusive de jeunes guadeloupéens. C'est un travail difficile, parfois éprouvant et peu favorable à la sérénité. Ceci est pris en compte par l'Association, qui s'est fixée, à ce sujet, des objectifs de résultats et agit par divers dispositifs de management et de gestion des ressources humaines :

- une politique dynamique de formation de l'ensemble des professionnels dédié au management intermédiaire, éducatif et technique, a été engagée et se poursuivra.

Cette action pilotée par le Directeur avec comme finalité d'approfondir et d'actualiser les connaissances générales de l'encadrement sur le sujet, d'accompagner chaque intervenant dans la réalisation d'actions spécifiques d'amélioration du management des équipes,

- les entretiens professionnels (EP) avec chaque salarié ont été systématisés. Ils ont lieu tous les 2 ans. Réalisés par les encadrants et le directeur ils permettent un tour d'horizon complet sur les réalisations passées, les objectifs de la période suivante, les compétences acquises ou à développer, le recueil des aspirations à l'évolution de carrière,

- dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, des fiches descriptives des métiers et des compétences associées seront mises en chantier. Elles ont vocation à préciser le contenu des emplois et ainsi, à permettre un dialogue plus rigoureux sur les compétences acquises ou à développer et sur les possibilités d'évolution professionnelle. Egalement de contribuer aux remplacements des personnels prétendant à la retraite, dans un contexte optimisé de tutorat quand ce sera possible. Le renforcement du dialogue social sera une préoccupation permanente. Il se déroulera dans le respect strict des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective.

1.6. La vie associative

1.6.1. Les équilibres

Il d'agit de conforter le rôle de l'association dans le pilotage stratégique

La revue de direction regroupant le bureau de l'association et les cadres de direction est l'interface de la démocratie associative, et le garant de la stratégie générale de développement, en lien avec le projet associatif.

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

Dans un souci d'équilibre, la revue de direction doit permettre de recentrer les missions des cadres de direction sur la qualité des projets personnalisés, et le management d'équipes. Le fonctionnement collégial du comité de direction est essentiel à préserver.

1.6.2 Les actions associatives

L'association « Karukéra enfance » entend poursuivre son développement pour offrir aux jeunes en difficulté des réponses adaptées et innovantes. Pour cela elle compte s'appuyer sur une cellule de développement afin de répondre aux appels à projet. En appui à son action dans le secteur de la protection « Karukéra enfance » se propose de diversifier l'activité en proposant en priorité des projets autour de l'accompagnement intergénérationnel à la parentalité et proposer en lien avec des partenaires locaux des projets permettant de développer l'insertion des jeunes et l'accueil des jeunes en difficulté sociale Elle proposera à des partenaires locaux de mener en commun des projets permettant de développer l'insertion des jeunes et l'accueil de jeunes en difficulté sociale. Poursuivre l'objectif de la création d'une plateforme de services au bénéfice des jeunes Guadeloupéens est la tâche centrale de l'association.

1.6.3. Les réseaux

Le travail en réseaux vise à fluidifier le parcours de l'utilisateur, renforcer le pouvoir de négociation de nos établissements. Il permet d'identifier les interlocuteurs pertinents.

La loi du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale prévoit la possibilité de créer des GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) Il s'agit d'un outil qui offre de nombreuses possibilités et permet de servir d'appui à un travail en réseau. Outre la mutualisation de moyens (locaux, véhicules, personnel...), la mise en commun de services (juridiques, comptable...) ou d'équipements (restauration...), il permet des interventions communes de professionnels ou encore l'exercice direct de missions et prestations habituellement exercées par un établissement ou service du secteur social et médico-social.

2. Le service géré par l'association

2.1. L'Ensemble Educatif Diversifié Challenge

La MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) constituée des modules de Bouillante et du Lamentin (hébergement classique) et du pôle de diversification de Morne à l'Eau, les deux constituant un « Ensemble Educatif Diversifié » fonctionnant dans une logique de dispositifs. Le dispositif s'entend par la conjugaison de différentes réponses sous forme de modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et coordonnées.

Trois dimensions interagissent dans une visée soignante (CARE) : Action Educative, thérapeutique et Action Pédagogique grâce à un ajustement continu des projets personnalisés de chaque jeune, liaisons partenaires, jeunes et parents.

L'association innove en mettant en œuvre ce nouveau « paradigme » de l'intervention qui comprend une dimension fortement novatrice et réformatrice. Il vient percuter la prédominance de l'internat et rompt radicalement avec la logique « à la place » qui a prédominé largement tout le secteur médico-social. De fait, le concept de dispositif questionne le positionnement de l'institution et de ses partenaires. Il impacte les postures professionnelles (internes, externes), il modifie les représentations de la MECS par les jeunes, leurs familles, les partenaires

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

et les professionnels en interne et va de fait orienter le projet institutionnel et territorial. Le projet d'expérimentation vise à mieux comprendre le système d'acteurs et d'actions sur les 3 dimensions et leurs interactions.

2.2. Les différents niveaux d'intervention

2.2.1. L'évaluation

L'association est tenue par un cadre légal à évaluer les pratiques de ses professionnels :

La Loi 2002-2 impose que tous les ESSMS, ainsi que les lieux de vie et d'accueil procèdent à une évaluation interne et externe de leurs activités et de la qualité de leurs prestations, l'objectif étant l'amélioration continue des services rendus aux usagers.

Afin d'assurer la complémentarité des analyses portées sur un même établissement ou service, il est précisé dans le décret du 15 mai 2007 que les champs des évaluations interne et externe doivent être les mêmes, seules leurs modalités de mise en œuvre changent :

- L'évaluation interne : équivaut à une auto-évaluation puisqu'elle est effectuée par les services eux-mêmes. Pour ce faire, ils se basent sur des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'ANESM. Les résultats de cette auto-évaluation doivent être communiqués aux organismes financeurs tous les 5 ans ;
- L'évaluation externe : les services doivent la faire réaliser par un organisme extérieur habilité par l'ANESM. Elle doit avoir lieu tous les 7 ans et être communiquée aux autorités délivrant les autorisations et/ou agréments, ses résultats conditionnant leur renouvellement.

Ce qu'est l'évaluation :

- Une réflexion partagée des professionnels, de l'encadrement, des pouvoirs publics et des usagers sur ce que disent les décalages entre les intentions, les stratégies envisagées, les modes d'action effectifs et les effets d'une action .

- Un cheminement continu visant à apprécier ce que peut être la qualité d'un projet et la valeur du travail social ;

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

- Une obligation réglementaire et une exigence éthique réunissant l'ensemble des acteurs du travail social autour d'un enjeu de qualité, au regard de la loi 2002-2 ;
- Une approche réflexive plutôt que sommative qui ne doit pas se limiter à un contrôle de la conformité.

Quelques principes :

- Expliciter ses objectifs ;
- Articuler évaluation interne et externe ;
- Garantir l'association de toutes les parties prenantes ;
- Reconnaître la diversité des pratiques et valoriser la créativité ;
- Promouvoir une analyse fine de la relation construite entre le professionnel et l'utilisateur.

L'association met en œuvre une stratégie d'amélioration continue de la qualité dans ses diverses activités. Elle s'interrogera sur l'utilité d'une éventuelle certification.

2.2.2 La formation : notre outil spécifique

L'association fait de la formation un des leviers de sécurisation et de qualité des prestations des professionnels. Elle s'appuie, pour ce faire, sur la méthodologie GPEC. La GPEC, (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), est l'anticipation et la planification de la stratégie de l'entreprise, ainsi que l'évaluation des compétences nécessaires à la réalisation du projet d'entreprise. Et c'est la prise en compte du facteur humain dans la performance des Etablissements et services médico-sociaux qui mettent la GPEC au cœur du management associatif.

La formation tout au long de la vie doit contribuer à renouveler les pratiques professionnelles selon quatre axes :

Participation des personnes, travail médico-social collectif, participation aux projets de territoire et formation des cadres

L'analyse des pratiques permet en effet de ne pas laisser les professionnels seuls devant les décisions à prendre, de développer une pratique réflexive collective sur les interventions, de mettre à distance les difficultés rencontrées pour analyser les alternatives possibles. Dès lors qu'on demande aux travailleurs sociaux d'exploiter les marges de manœuvre de l'action sociale, de ne pas gérer des dispositifs mais de les utiliser comme autant d'outils au service d'un parcours, en bref de prendre

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

des initiatives et donc de prendre le risque de se tromper, il est indispensable que les professionnels puissent disposer de lieux où déposer leurs doutes sans que cela puisse être analysé comme une faiblesse professionnelle. L'analyse des pratiques doit également permettre de créer une approche collective des situations, et donc de développer des stratégies cohérentes d'intervention. Pour l'ensemble des professionnels de l'association « Karukéra enfance », cadres ou non cadres, le recours aux méthodes d'analyse de pratiques professionnelles paraît particulièrement approprié et apprécié, son recours doit donc être facilité et développé en fonction des besoins des équipes de professionnels. Nous considérons que l'analyse des pratiques devrait être reconnue comme une composante à part entière de la formation professionnelle, et à ce titre, devrait pouvoir être éligibles aux financements de la formation professionnelle. Une action visant à sensibiliser les OPCA sera menée par l'ensemble des acteurs de notre association.

2.2.3. L'accompagnement de projet

L'association accompagne les professionnels et leur alloue les moyens afin de faciliter l'adhésion des collaborateurs aux projets d'évolution, pérenniser les changements induits, et permettre ainsi le succès du projet de transformation, de réorganisation ou de restructuration. Il s'agit en particulier de transformations de l'offre de service, modification de l'organisation hiérarchique traditionnelle et évolution du management, travail en mode projet, polyvalence accrue, fusions, aménagements informatiques, optimisation des processus. Tous ces changements nécessitent une adaptation des pratiques et compétences, et peuvent rendre plus complexe la vie au travail des salariés. Les établissements et services sanitaires et sociaux sont ainsi confrontés de plus en plus souvent à des situations de mutation nécessitant une conduite et un accompagnement du changement.

La réussite des projets de transformation ne se décrète pas et passe par la prise en compte des facteurs humains et l'implication de tous les acteurs concernés (prise de conscience, compréhension, acceptation, et engagement). L'association « Karukéra Enfance » s'appuie sur différents leviers nécessaires à la conduite et l'accompagnement du changement,

tels que la communication, l'organisation, la formation, l'accompagnement et le pilotage.

2.2.4. L'aide à l'organisation

Au plan organisationnel, l'association gestionnaire mettant à profit sa distance avec le terrain lui octroyant une vision plus objective des réalités se doit de s'ouvrir et agir avec d'autres.

- ✚ Elargir et diversifier la composition du conseil d'administration, et améliorer l'accueil des nouveaux arrivants ouvrir l'association à de nouveaux adhérents dans le respect des statuts de l'association.
- ✚ Faire connaître le travail des équipes au-delà de leur aire d'influence actuelle, grâce à des outils variés (site Internet, publication régulière, manifestations événementielles...)
- ✚ Rechercher le bien être dans l'association
- ✚ Préciser dans le règlement de fonctionnement associatif l'ensemble de la Gouvernance associative, expliquant les rôles, places, mandats et délégations des différentes parties prenantes
- ✚ Renforcer le lien avec les services, notamment en désignant des administrateurs référents, plus en lien avec les usagers, et agissant en bonne complémentarité avec le directeur.
- ✚ Développer une démarche pragmatique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, incluant des entretiens d'évaluation réguliers.
- ✚ Développer les moyens d'échanges et de communication interne dans la convivialité avec les salariés et usagers (journées associatives, journal interne site intranet...).

2.4. Les orientations

Les interventions de « KARUKERA ENFANCE » sont assurées par des professionnels salariés et qualifiés. L'association développe des services diversifiés et mobiles. L'association utilise en toute indépendance, les apports des sciences humaines et en particulier ceux des sciences de l'éducation dans l'appréciation des situations et dans l'élaboration du projet.

Elle développe des partenariats utiles à la réalisation des projets personnalisés des jeunes avec les entreprises, les organismes associatifs ou publics spécialisés.

Les interventions de l'association visent à :

- Restaurer / reconstruire la personne, son estime propre et sa confiance en elle
- Réaliser une évaluation en vue d'une co-construction d'un projet personnalisé

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

- Favoriser et développer les situations de médiation
- Restaurer / rétablir une communication entre l'enfant ou l'adolescent et sa famille d'une part, son environnement d'autre part
- Apprendre à s'approprier et vivre un projet
- Développer l'insertion professionnelle, le lien avec l'entreprise, les capacités sociales et les compétences professionnelles de base
- Accompagner les différentes étapes des parcours d'insertion et de réinsertion
- - Rappeler les règles régissant les droits et devoirs de tout citoyen

2.5. Plan d'action

En développant son implantation sur le territoire, l'association « KARUKERA ENFANCE » réfléchit en permanence aux réponses innovantes à des besoins sociaux peu ou pas couverts, ou créer des partenariats avec des organisations dont les objectifs vont dans le sens de ses missions.

L'association développe ces expérimentations et les évalue dans l'objectif de participer à la construction des politiques publiques en faveur des publics auxquels elle s'adresse. A ce titre le Conseil d'administration donnera une nouvelle impulsion à la réflexion sur de nouveaux modes de prise en charge ou des prises en charges complémentaires dans le cadre des évolutions des dispositifs départementaux et régionaux applicables dans le but :

- Apporter des réponses au plus près du besoin de chaque usager, grâce à une pratique d'écoute et de dialogue.
- Considérer en toutes situations l'égalité des chances et des traitements.

Le conseil d'administration encourage l'équipe de direction et les professionnels participant à faire émerger des besoins dont elle s'alimentera pour affiner ses analyses et ses projets.

Dialogue, équilibre, souplesse, sécurité, ouverture sur l'extérieur voilà notre leitmotiv.

3. Les outils : gestion, financement, communication

3.1. La gestion : rigueur et transparence

« KARUKERA Enfance »
 «EED Challenge-Administration
 Immeuble REGENT – BP 173
 36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
 2018-2023*

« Karukéra Enfance » s'inscrit résolument dans des dispositifs publics d'intervention et de financement ; elle répond à des appels à projet dont l'objet entre dans le cadre de ses missions et dont la rémunération permet d'exercer l'activité proposée dans des conditions de compétence et de sécurité satisfaisantes au regard de son éthique.

Soucieuse de la pérennité de ses actions, l'association a une politique constante d'équilibre financier et de renforcement de ses assises financières.

3.3. La communication

3.3.1. Notre approche de la communication

La communication est un processus dynamique au cours duquel un émetteur et un récepteur échangent et partagent des informations, des idées, des opinions, des sentiments ou des réactions. Elle peut se faire au niveau de l'une des sphères suivantes :

- personne à personne (deux personnes en interaction) ou groupe (une personne ou plusieurs s'adressent à un groupe) : c'est la communication interpersonnelle;
- dans le cadre d'une ou de plusieurs organisations (cadre institutionnel) : l'émetteur, du fait de sa fonction, représente l'institution ; c'est la communication institutionnelle ou organisationnelle ;
- masse (les récepteurs constituent un ensemble disparate et dispersé) : c'est la communication de masse.

Un projet sans communication est voué à l'échec. En d'autres termes, le projet ne peut parvenir à ses objectifs s'il n'a pas établi une stratégie de communication au moment de l'élaboration du projet. **Communiquer pour mettre en valeur l'institution, ses engagements et ses activités.**

« La communication est le fait d'établir une relation ou une liaison avec autrui et de leur transférer, partager et diffuser des informations à travers la linguistique ».

La base de la communication c'est d'avoir un message à faire passer tant en interne c'est-à-dire à ses propres ressortissants quand en externe en direction des partenaires. Ce message nous l'élaborons dans nos pratiques quotidiennes et dans nos réflexions sur les prolongements à apporter à notre action. Karukéra Enfance doit se doter d'une véritable politique de communication qui sera déclinée et adaptée dans ses différentes activités avec cohérence et suivie. S'agissant d'un secteur éminemment politique la communication est sous l'autorité du Conseil d'Administration. Une telle

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Projet associatif « Association karukéra enfance »

2018-2023

démarche contribuera en particulier à répondre aux besoins de mettre en valeur ses activités et ses projets, d'être mieux identifié par l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles des relations sont souhaitables, de faire savoir la qualité des services rendus, de promouvoir nos projets.

Un plan de communication sera arrêté à cet effet, selon un processus scientifique en 7 étapes :

ÉTAPE 1 : Définir et formuler les objectifs de communication

ÉTAPE 2 : Sélectionner les publics cibles

ÉTAPE 3 : Déterminer les types d'approche les plus appropriés pour chaque cible

ÉTAPE 4 : Identifier les usages

ÉTAPE 5 : Élaborer les messages clés destinés aux groupes cibles

ÉTAPE 6 : Choisir les canaux et supports de communication, papiers et numériques

ÉTAPE 7 : Le plan de suivi-évaluation de la stratégie

3.3.2. Nos règles de conduite

L'association « Karukéra Enfance » s'emploiera à promouvoir une charte éthique associative qui s'appuie sur les principes généraux énoncés ci-dessous :

- La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée par l'Assemblée Nationale française le 26 août 1789,
- La loi du 1er juillet 1901, qui introduit le principe de la liberté d'association et spécifiquement son article 2 qui dispose : « Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable... »,
- La décision du Conseil Constitutionnel du 16 juillet 1971, qui consacre son caractère de liberté publique en affirmant « qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution, il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association ».

3.3.3 Le plan stratégique 2018-2023

Le plan stratégique est la feuille de route que se donne une organisation pour réaliser sa vision à moyen et à long terme. Ce plan stratégique

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

donnera une lisibilité à moyen terme pour conduire notre action. Nous nous bornerons à donner ici quelques pistes qui seront utilement approfondies par les acteurs associatifs. Elles s'organisent selon ces quatre grands axes de travail :

1. Asseoir la gouvernance associative

- Faire vivre les nouveaux statuts
- Recueillir et valoriser la parole des usagers (enfants/parents)
- Consolider le lien entre l'association et ses établissements
- Mieux communiquer (interne/externe)
- Développer des partenariats inter-associatifs,
- S'inscrire dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire
- S'ouvrir à l'environnement (économique, institutionnel, social, etc.)
- Continuer à participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

2. Consolider, adapter et développer l'offre d'accueil

- Faire de « Karukéra Enfance » une plate-forme au service de parcours cohérents et dynamiques pour les jeunes
- Créer des réponses nouvelles soit en étant force de proposition, soit par des collaborations actives, soit en répondant à des appels à projet

3. Poursuivre l'adaptation des pratiques professionnelles

- Développer et conforter les compétences en matière de prise en compte des familles et du lien familial,
- Valoriser, développer et partager l'innovation
- Consolider notre organisation en tant que site qualifiant
- Diffuser et intégrer les RBPP

4. Promouvoir les bonnes modalités de gestion

- Respecter la réglementation en matière d'évaluations interne et externe des établissements et services
- Rationaliser les moyens mis en œuvre notamment par la recherche de redéploiements, de mutualisations, de coopérations, en interne comme en externe
- Instaurer toutes les procédures de gestion nécessaires
- Consolider les fonctions supports de la Direction

4 LIBERTE- EGALITE-LAICITE

Ce triptyque liberté égalité et laïcité est le socle de notre engagement associatif qu'il s'agit de faire vivre dans l'ensemble de nos structures à travers nos réflexions, nos actions et la formation de nos collaborateurs. Il faut donner à nos administrateurs et aux cadres de nos établissements et services les moyens de gérer tant les situations concrètes que nos salariés

« KARUKERA Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT – BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

*Projet associatif « Association karukéra enfance »
2018-2023*

peuvent rencontrer face aux usagers et à leurs familles que celles qu'ils peuvent eux-mêmes générer à travers des demandes personnelles ou collectives puisque la laïcité est le ciment qui nous unit, les établissements gérés par nos associations adhérentes doivent être, comme les services publics, des lieux de stricte neutralité et cette neutralité doit être acceptée et respectée par tous nos salariés, neutralité dans leur relation avec les personnes que nous accueillons, neutralité pour eux.

Dans ce contexte, à l'instar des autres associations gestionnaires d'établissements sociaux, « Karukéra Enfance » s'engage à :

- Promouvoir les valeurs de l'émancipation sociale, les valeurs de la République et les concepts de liberté de justice, de paix, d'égalité.
 - Défendre et promouvoir la liberté de penser, de conscience et d'expression.
 - Faciliter l'expression de tous, sans exclusion.
 - Contribuer à libérer l'individu de tous les facteurs oppressifs.
 - Refuser tous les communautarismes susceptibles de mettre en cause l'idéal républicain.
 - Défendre une séparation effective et durable du pouvoir politique et du pouvoir judiciaire.
-
- Défendre tous les services publics, ceux qui sont à vocation sociale et en particulier au bénéfice des populations les plus vulnérables.
 - Défendre l'égalité homme/femme et la reconnaissance de toutes les formes de cellules familiales.
 - Affirmer le droit de l'enfant à une éducation laïque dégagée de tous les préjugés et de tous les dogmes, pour le développement de la raison et de l'esprit critique.

Conclusion

Le projet associatif constitue la stratégie à moyen ou long terme d'une association. Il indique les voies et les moyens qu'une association doit adopter pour atteindre des buts fixés. Ce projet est le moyen pensé par l'association « Karukéra Enfance » pour porter sa contribution au secteur de la protection de l'enfance en GUADELOUPE. Elle entend porter et promouvoir les réponses qu'elle a construites pour une prise en charge adaptée aux problématiques souvent difficiles de nos jeunes. Elle le fait en tant qu'acteur à part entière au sein des politiques publiques dans le domaine de la Protection de l'Enfance.

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de faire vivre ce document en sorte qu'il devienne un outil pour permettre aux professionnels d'imaginer et porter des réponses concrètes aux jeunes de notre pays.

L'association « Karukera Enfance » tenant compte des mutations profondes de la société du XXIème siècle, réaffirme le socle de ses valeurs humanistes et notamment de solidarité et de respect des personnes et de leurs droits à l'autonomie et met à la disposition de la société, des pouvoirs publics son expertise pour renouveler les approches éducatives et d'accompagnement. Mais elle garde, avec toutes ses composantes, chevillée au corps la préoccupation permanente de répondre au quotidien au plus près des usagers à leurs préoccupations.